DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

> > de ROYAN

70.055 Objet

Construction du Groupe Scolaire de l'Yeuse. Emprunt

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 juin 1970

Nombre de conseillers en exercice 23

Nombre de présents 19

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix

le vingt six juin

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BUJARD, LANUSSE, GACHET, COLLE, BOUCHET, NAULIN, Mme BIDEAU, MM. BOUDEY, BERLAND, BROTREAU, OSQUIGUIL, POUGET, REIX, STIPAL, TETARD, NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIO par M. le Maire

Absents: MM. Melle FOUCHE, MM. BETOUS, DOMECQ, CAMBLONG.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Far arrêté ministériel en date du 10 Avril 1970, le projet de contruction d'une première tranche de quatre classes maternelles au groupe scolaire de l'YEUSE a été agréé.

Une subvention de 220.248 F ayant été allouée pour cette opération, la Caisse des dépôts et Consignations consentira probablement à la Ville un prêt de l'ordre de 250.000 F.

Le coût total du projet, qui comporte également la construction de locaux annexes indispensables au fonctionnement de ce nouveau groupe soolaire, a été évalué à 1.165.000 F.

Il convient en conséquence de rechercher un financement complémentaire auprès d'organismes privés.

"LA FRANCE MUTUALISTE", 44 avenue de Villiers - PARIS (17èm accepterait de consentir pour cette opération, un prêt de 400.000 F remboursable en quinne ans, au taux de 8,75 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

.....

VU l'avis favorable de la commission des Finances,

DECIDE :

 de solliciter auprès de "LA FRANCE MUTUALISTE" 44, Avenue de Villiers PARIS 17ème un prêt de 400.000 F pour la construction du groupe scolaire de l'YEUSE.

- d'accepter les conditions de l'organisme prêteur à savoir :
 - taux d'intérêt 8,75 %
 - durée d'amortissement 15 ans
 - remboursement par ammuités constantes de 48 893,52 F.

Pait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre PM. les Membres présents.



Pour extrait conforme Pour le Maire Podjoint Délégué,